

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 mai 2024
Convocation du 21 mai 2024

N° 2024_05_018

Objet : Social - Pacte local des solidarités sud Ardèche

Le 28 mai 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Saint Alban Auriolles salle Intergénérationnelle, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Louise LACOSTE, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Claude BENAHMED à Guy MASSOT, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Monique MULARONI à Sylvie CHEYREZY, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Interpelé par les indicateurs de fragilités sociales du Pays des Vans, du Pays Beaume Drobie et des Gorges de l'Ardèche et des enjeux spécifiques de ces territoires, l'Etat a sollicité les 3 intercommunalités pour les encourager à mener une réflexion collective sur les difficultés vécues de leurs habitants et les moyens d'y répondre.

Suite à cette sollicitation, les intercommunalités ont mobilisé un regard extérieur, porté par le cabinet ID-ES. Elles ont mandaté ce dernier pour objectiver les enjeux sociaux du territoire d'une part, et identifier avec les acteurs locaux, les moyens de faire face à ces problématiques.

Pour ce faire, le travail s'est organisé en trois étapes, un diagnostic socioéconomique du territoire, les enjeux communs aux trois collectivités et un plan d'actions basé sur quatre thématiques prioritaires. Les actions seront portées par les Communauté de Communes et des partenaires locaux dans les domaines de la parentalité, de l'accès aux droits, de la mobilité, de la précarité alimentaire et de l'habitat. Elles seront financées par l'Etat dans le cadre d'un pacte local des solidarités sur les années 2024 à 2027. Pour 2024, l'engagement de l'Etat est de 202 000 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'engager la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche dans le Pacte Local des Solidarités Sud Ardèche, (PLS)

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 007-200039808-20240528-2024_05_018-DE

SLO

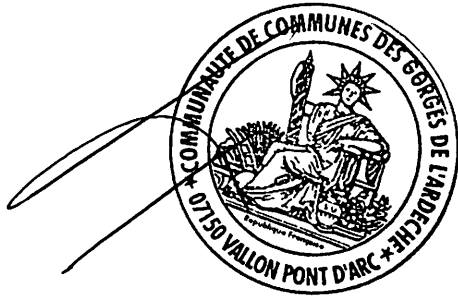
Approuve les axes de travail du PLS Sud Ardèche,

Autorise le Président à signer le PLS Sud Ardèche,

Charge le Président du suivi du PLS Sud Ardèche.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvie Cheyreyzy", written over a horizontal line.